

Séance du 20 octobre 2016

Nouvelles du Comité central

Maximiliano Wepfer

Chef adjoint de la division Communication de la FMH

Plate-forme en ligne des initiatives qualité – La plate-forme en ligne des initiatives qualité montre le large éventail de projets en faveur de l'assurance et du développement de la qualité dans le système de santé de notre pays. Comme la plate-forme et les initiatives mises en ligne ne sont plus actuelles, la plate-forme va faire peau neuve et le nombre d'initiatives qualité sera augmenté et complété en permanence. De plus, de nouvelles rubriques doivent permettre de mieux représenter les acteurs de la santé. Le Comité central (CC) a validé l'actualisation de la plate-forme en ligne des initiatives qualité.

Nouveau rapport médical pour l'évaluation de la santé des requérants d'asile déboutés – Suite à un changement de système, l'évaluation médicale des requérants d'asile déboutés relève désormais du médecin de l'Oseara chargé d'accompagner leur rapatriement et non du médecin traitant. Sur la base d'une liste de contre-indications et d'un nouveau formulaire, le médecin traitant doit noter les éventuelles contre-indications médicales aux rapatriements sous contrainte, pour autant que le patient l'ait délié du secret médical, et les transmettre au médecin accompagnant. La FMH soutient la séparation des rôles claire, obtenue grâce à ce changement de système, entre le médecin traitant, le médecin accompagnant et les décisions administratives. La séparation des pouvoirs et le secret médical sont respectés. Le CC approuve le nouveau «Formulaire de signalement des contre-indications médicales et autres mesures» et autorise l'insertion du logo de la FMH pour ce formulaire.

Groupe de travail interprofessionnel sur le dossier électronique du patient (GTI DEP) – Ce groupe de travail réunit la FMH et sept autres organisations de professionnels de la santé. Il suit et accompagne les travaux en lien avec la mise en place des dispositions d'exécution

de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) en collaboration avec l'OFSP et eHealth-Suisse, et fait valoir les points de vue professionnels et interprofessionnels des organisations concernées. Au cours des six derniers mois, il a notamment rédigé et approuvé le rapport sur la cybermédication avec un exemple de cas intégré et une liste d'indication pour les formats utilisés. Ces travaux ont mis en lumière quelques problèmes structurels au sein du GTI DEP qui se sont traduits par la fusion des deux groupes de travail cybermédication et eTransition of Care. Le GTI DEP va maintenant poursuivre ses travaux relatifs au rapport de sortie électronique et mettre la priorité sur l'adoption des dispositions d'exécution du DEP.

Droit d'exécution de la LDEP – Le droit d'exécution de la loi sur le dossier électronique du patient a fait l'objet d'une consultation jusqu'à juin 2016. Plusieurs critiques ont portées sur différents thèmes du droit d'exécution, dont notamment la réglementation pléthorique et l'éloignement de la réalité du terrain. Même si de nombreuses adaptations devraient être reprises suite aux ateliers de cet automne, des points centraux ne sont pas encore réglés. Les problèmes liés à la définition des détails techniques à l'occasion d'un manque de gouvernance et les exigences fixées aux offices chargés de vérifier les qualifications des professionnels de la santé (e-identité) ne sont pas encore résolus.

ST Reha – SwissDRG SA a planifié l'introduction du système tarifaire de la réadaptation hospitalière (ST Reha) pour le 1^{er} janvier 2020. Dans les versions suivantes, elle prévoit d'y intégrer les interventions respectivement les codes CHOP. La FMH aide les sociétés de discipline concernées à rédiger les demandes de proposition qui seront nécessaires pour la CHOP. La préversion ST Reha 0.4 sera disponible à partir du 1^{er} janvier 2018 pour des simulations.

Correspondance:
FMH
Maximiliano Wepfer
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
kommunikation[at]fmh.ch